

*Décision de la Présidence*

La présidence craint grandement que le fait d'accéder à la demande du gouvernement de transformer une question en avis de motion soit perçu comme un recul au chapitre de l'évolution de la procédure régissant les questions écrites et soit contraire au dessein de la réforme McGrath d'instaurer une méthode plus efficace pour disposer des questions.

[Français]

Ainsi que l'ont indiqué plusieurs députés, il existe de longue date une pratique qui permet au gouvernement de demander à la Chambre, dans le cas où il faudra donner une longue réponse, de transformer la question en ordre de dépôt de documents. Les documents sont alors déposés soit immédiatement, si la réponse est prête, soit à une date ultérieure, une fois la réponse complétée.

[Traduction]

Selon une autre pratique parfaitement acceptable sur le plan de la procédure—et beaucoup de députés ont en fait donné à entendre qu'il était tout à fait légitime que le gouvernement procède de cette façon—on peut simplement déclarer qu'il est impossible de répondre à la question en raison du temps et des ressources humaines ou financières que cela demanderait. Les députés pourront se reporter, par exemple, aux questions nos 8, 11, 12, 13 et 14, auxquelles le gouvernement a déjà répondu de cette façon au cours de la présente session.

• (1520)

Le gouvernement peut continuer de refuser simplement de répondre aux questions qui imposent, à son avis, une charge trop lourde, en expliquant sa décision. Il pourrait aussi expliquer, au cours de la période réservée aux affaires courantes, qu'il n'a pas été possible de répondre à certaines questions dans le délai alloué et, peut-être, indiquer pourquoi. Il faut comprendre que le gouvernement n'est pas obligé de donner une réponse parfaite; il n'est tenu que de donner une réponse honnête. Par sa façon de rédiger sa question, le député assume une partie de la responsabilité en ce qui concerne la qualité de la réponse.

[Français]

Il est possible que les problèmes devant lesquels nous nous trouvons résultent en partie des réformes effec-

tuées récemment. Le comité McGrath avait prévu certaines de ces difficultés et remarquait ce qui suit à la page 48 de son rapport: «Pour éviter que les députés n'essaient de contourner cette règle en posant des questions comportant de nombreuses subdivisions, toutes les questions écrites devront être transmises au greffier pour que celui-ci les soumette à un examen rigoureux sur le plan du fond et de la forme.»

[Traduction]

À cet égard, le greffier de la Chambre doit appliquer avec une rigueur accrue les dispositions de l'article 39(2) du Règlement et, ainsi que le précise la recommandation 7.10 du rapport du comité McGrath:

refuser ou... scinder les questions qui comprennent plusieurs questions secondaires sans rapport direct avec la question principale.

On pourrait sans doute explorer aussi un bon nombre d'autres possibilités de solution. Il me semble que le sujet mérite un examen plus élaboré que celui que nous avons pu lui consacrer ici. En fait, la présidence serait heureuse de bénéficier à cet égard des conseils du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés. Le mandat du Comité lui permet de le faire; d'autre part, si la Chambre le préfère, un ordre de renvoi en ce sens pourrait être donné au Comité, ainsi que l'a suggéré le député de Kingston et les Îles (M. Milliken). En tout cas, en tant que Président, je tiens à souligner fortement aux membres de ce comité que leurs recommandations sur cette question seraient extrêmement utiles à la présidence. Peut-être avon-nous lieu d'espérer que le Comité nous fera bénéficier de ses conseils en cette matière.

Entre-temps, il me faut toutefois déclarer, à regret, que la présidence ne peut accéder à la demande du secrétaire parlementaire.

Je voudrais ajouter que la présidence reconnaît qu'il y a plus d'un aspect à la question. Si les députés veulent bien lire attentivement le texte de ma décision, ils se rendront compte que je tiens, en ma qualité de président, à ce que tous les partis soient traités de façon équitable dans ce qui est clairement en train de devenir un problème pour les deux côtés de la Chambre. J'espère que la Chambre s'efforcera, comme je l'ai laissé entendre, de trouver une solution. Je remercie les députés de leur attention.